

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 14

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Budget Primitif 2017: Politique Sportive Départementale.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319681**

PRESENTATION

BILAN 2016

En 2016, trois grands axes d'intervention ont été privilégiés :

- l'aide au développement du sport départemental.
- un soutien particulier à la pratique et à la découverte sportive en direction des jeunes.
- le soutien aux grands événements sportifs et aux manifestations représentant la vitrine de la vie sportive.

Les caractéristiques principales du budget 2016 ont été :

1/ Développer l'animation du territoire avec l'aide du mouvement sportif

Cette action a traduit les objectifs suivants :

- Soutenir les clubs et des licenciés, afin de permettre l'accès de tous aux différents niveaux d'expression et de compétitions sportives, à travers un partenariat avec plus de 1.000 clubs sportifs affiliés à l'un des 70 comités départementaux qui sont nos interlocuteurs et représentent l'ensemble du mouvement sportif.

- Soutenir les clubs de haut niveau: l'effort du Département a porté aussi sur les clubs représentant l'élite sportive locale, en affectant son soutien non seulement aux équipes fanions du club, mais également à la pratique des jeunes dans toutes les catégories d'âges.

- Soutenir les manifestations sportives ayant un intérêt départemental.

- Participer à la rénovation des sièges des comités et des clubs ou à l'amélioration de la qualité de leur matériel sportif ou administratif (aides à l'investissement).

- Soutenir les athlètes de haut niveau, pour leur permettre de poursuivre leur entraînement par l'octroi de bourses individuelles.

- Mise à disposition d'installations sportives aux clubs sportifs dans le Centre Sportif Départemental de Fontainieu, réalisation d'importants travaux au sein de ce centre (changement de la pelouse synthétique,...).

2/ Développer du lien social par le sport et favoriser la découverte sportive en direction des jeunes.

L'objectif est le développement de l'accessibilité à la pratique sportive en direction des jeunes, en particulier par des opérations de soutien et d'accompagnement aux nouvelles pratiques sportives.

Les dispositifs initiés et développés par notre collectivité ont été les suivants :

- Organisation de séjours éducatifs et sportifs en faveur des collégiens du département. Grâce à ce dispositif, plus de 4.000 collégiens ont pu participer en 2016 à des séjours financés par le Département au cours des vacances scolaires.

- Plans pluriannuels de développement dont l'objectif, tout en soutenant une discipline sportive, est de permettre l'ouverture de cette dernière à un plus large public (Plan Voile, Opération «Fête le mur»).

- Rassemblement de jeunes autour d'événements :

Le Département a permis aux jeunes d'assister à de grandes manifestations (telles que l'Open13 Provence) qui donnent aux jeunes des modèles et contribuent à développer leur motivation pour la pratique sportive.

- Renforcement de la pratique sportive dans les collèges :

Le Conseil Départemental aide par ailleurs chaque année plus d'une cinquantaine de sections sportives dans les collèges qui permettent aux élèves de renforcer leur pratique sportive en plus des horaires obligatoires d'Education Physique et Sportive et de l'activité au sein de l'association sportive du collège.

- Sport santé

De nombreux collégiens ont bénéficié d'un suivi médical de prévention au cours de leur saison sportive. Un nouveau centre médico-sportif a été ouvert à Aix-en-Provence.

- Ouverture des équipements sportifs des collèges hors temps scolaire, notamment par l'intermédiaire de l'ADDAP 13.

3/ Développer une image positive et attractive du territoire par le sport.

- Le soutien aux manifestations de prestige représentant la vitrine de la vie sportive.

Sont traditionnellement soutenus par notre Collectivité en raison des retombées importantes pour la vie du département, de grandes manifestations et de grands événements sportifs comme, par exemple, les manifestations organisées dans les Domaines Départementaux, la course «Marseille Cassis»,...

PRINCIPALES ACTIONS PREVUES POUR 2017

La volonté du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de considérer les pratiques sportives comme des éléments fondamentaux pour l'éducation et l'insertion des jeunes représente une véritable mission de service public.

En effet, la volonté du Département est d'exprimer une politique forte et déterminée pour préserver et promouvoir les valeurs dont le sport est porteur en termes d'éducation, de culture, d'éthique, de respect de soi et d'autrui, de solidarité et de citoyenneté.

Ces axes d'intervention s'inscriront pleinement dans le cadre des conclusions et orientations retenues suite aux Etats Généraux de Provence concernant le domaine sportif en donnant notamment la priorité aux thématiques suivantes : sport/santé, lutte contre les incivilités, sport et handicap, amplification de l'ouverture des installations sportives des collèges, amélioration de l'attractivité économique de notre territoire.

En conséquence, trois grands axes orienteront et traduiront cette politique pour l'an 2017 :

1/ Promouvoir la pratique sportive en faveur du plus grand nombre:

- Conforter notre soutien aux clubs fédérés en tant que structures associatives accueillant la masse des pratiquants.

2/ Continuer à apporter un soutien significatif à la pratique et à la découverte sportive chez les jeunes, et en particulier chez les collégiens.

- Conduire une politique volontariste, caractérisée par la mise en place d'actions diverses en faveur de la promotion des activités physiques et sportives, en fonction d'axes clairement identifiés (sport/santé, accès au sport pour les personnes handicapées).

Les séjours sportifs en faveur des collégiens seront reconduits, avec une attention particulière à l'offre en direction des collégiens en situation de handicap.

Le dispositif facilitant l'ouverture des installations sportives des collèges sera également amplifié pour 2017, avec un objectif d'ouverture supplémentaire de 25% conformément aux conclusions des EGP.

3/ Continuer à soutenir les événements sportifs départementaux.

Véritable vitrine du sport départemental, ils participent à l'animation de notre territoire, à son développement économique et touristique.

Ainsi, les manifestations prioritairement soutenues, seront celles présentant un niveau sportif élevé, celles faisant l'objet d'une participation massive, ainsi que celles recevant un public important.

En 2017, l'ensemble de ces actions trouvera toute sa place dans le cadre de « Marseille Capitale Européenne du Sport ».

Notre collectivité est en effet très impliquée dans la réussite de cet évènement d'envergure par le soutien qu'elle apporte à de nombreux évènements qui bénéficient du label « MP2017 », une enveloppe spécifique de 1.000.000€ a été inscrite pour soutenir ces manifestations en complément des crédits déjà alloués aux rencontres sportives soutenues par la Département les années précédentes.

Par ailleurs, 2017 est l'année du transfert du Centre Sportif Départemental de Fontainieu à la Métropole Aix-Marseille Provence: transfert du site, des matériels, des installations sportives et du personnel affecté.

Ce transfert a été décidé par délibération du Conseil Départemental N°14 du 30 juin 2016 en application de la loi NOTRe. Il est actuellement en cours de mise en œuvre par voie conventionnelle et devra être achevé au 01/07/2017.

En fonction de ces objectifs généraux, il a été proposé en conférences budgétaires l'inscription des crédits suivants :

15.640.000€en fonctionnement dont le détail s'établit comme suit :

Programme	Libellé	BP 2017
10027	Actions du Département	20 000,00
10063	Aides aux sections sportives	170 000,00
10326	Prestations diverses	3 348 000,00
10408	Subventions de fonctionnement	11 852 000,00
10549	Aides aux athlètes de haut niveau	250 000,00

2.810.000€en investissement (création de deux Autorisations de Programme)

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les objectifs et axes généraux de la politique sportive départementale
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits concernés et pour les modifications ou compléments d'affectation d'Autorisation de Programme.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL